

Nomination

Membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information

NOR : MENF1400160A

arrêté du 28-3-2014

MEN - DAF A4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 28 mars 2014 sont nommés membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information :

1) Au titre du 1° de l'article D. 314-101 du code de l'éducation susvisé en qualité de représentants des pouvoirs publics en remplacement des membres nommés par l'arrêté du 26 octobre 2007 :

- Becchetti-Bizot Catherine, mission de préfiguration de la direction du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale ;
- Benmouffok Saïd, délégué national à la vie lycéenne ;
- Madame Bredin Frédérique, présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- Collin Jean-François, secrétaire général du ministère de la culture et de la communication ;
- Delahaye Jean-Paul, directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale ;
- Derain Marie, défenseure des droits des enfants ;
- Dubarry Cécile, chef du service des technologies de l'information et de la communication, direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère du redressement productif ;
- Fiatte Étienne, directeur général de Canal France International ;
- Monsieur Filâtre Daniel, recteur de l'académie de Grenoble ;
- Franceschini Laurence, directrice générale des médias et des industries culturelles au ministère de la culture et de la communication ;
- Gallet Mathieu, président directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel ;
- Garnier-Lavalley Mikaël, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, délégué interministériel à la jeunesse ;
- Monsieur Guin Frédéric, secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Reverchon-Billot Michel, inspecteur général de l'éducation nationale ;
- Marois William, recteur de l'académie de Nantes ;
- Morali Clélia, déléguée à la communication du ministère de l'éducation nationale ;
- Riou-Canals Mireille, directrice générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- Schrameck Olivier, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- Thieulin Benoît, président du Conseil national du numérique.

2) Au titre du 2° de l'article D. 314-101 du code de l'éducation susvisé en qualité de représentants du système éducatif :

- Barbier Alain, représentant de la Fédération CGT de l'éducation recherche et culture (FERC/CGT) ;
- Caroff Sylvie, Syndicat national des collèges et des lycées (SNCL) ;
- Chabrun Catherine, secrétaire générale de l'Institut coopératif de l'école moderne (Icem) ;
- Delamotte Éric, professeur des universités (Sciences de l'information et de la communication) ;
- Durand-Tornare Florence, déléguée de Réseau Ville Internet ;
- Esure Laurent, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes - Éducation (Unsa Éducation) ;
- Monsieur Eleuche Frédéric, Syndicat national autonome des lycées et collèges (SNALC) ;
- Feroc-Dumez Isabelle, maître de conférences à l'université de Poitiers ;
- Fromentelle Sylvie, Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) ;
- Gautellier Christian, Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) ;
- Lang Catherine, Syndicat national de l'enseignement technique, action autonomie (SNETAA) ;
- Monsieur Lamoise Joël, Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN) ;
- Lasne François, fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) ;
- Laude Christian, Association des professeurs d'histoire et de géographie, conférence des présidents d'associations de spécialistes ;
- Lentzner Anna, Jets d'encre ;

- Menzaghi Christine, Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente ;
- Madame Paillette Claudie, Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN) ;
- M. Paris Christophe, directeur général de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev) ;
- Prioux Guillaume, Fédération syndicale unitaire (FSU) ;
- Tranchant Bernard, Union nationale des associations familiales (Unaf) ;
- Watrelot Philippe, Les Cahiers pédagogiques.

3) Au titre du 3 ° de l'article D. 314-101 du code de l'éducation susvisé en qualité de représentants des professionnels de l'information et de la communication :

- Bernaert Laurence, journaliste ;
- Arnaud Julien, journaliste, TF1 ;
- Bernard Marie-Anne, France Télévisions ;
- Bouchet Morgan, vice-président Transmedia et Social Media, Orange ;
- Brucy Anne, journaliste ;
- Carzon David, rédacteur en chef bimédia, Télérama ;
- Davidenkoff Emmanuel, directeur de la rédaction de l'Étudiant ;
- Deloynes Rodolphe, Ouest France ;
- Dreyfus Louis, représentant du conseil d'administration de l'École supérieure de journalisme ;
- Ernenwein François, La Croix ;
- Hallier Alexandre, producteur associé, La Générale de Production ;
- Monsieur Josué Frédéric, directeur marketing et conseiller du directeur général de Havas Média France ;
- Kieffer Philippe, journaliste et producteur, Huffingtonpost ;
- Marquant-Berthoux Odile, Reporters sans frontières ;
- Menu Jean, fondateur du Serious Game Lab ;
- Millien Étienne, Sud Ouest - ARPEJ ;
- Nabili Nordine, Bondy Blog ;
- Page Philippe, Fondation Varenne ;
- Rico Agnès, Syndicat de la presse quotidienne départementale ;
- Saragosse Marie-Christine, France Médias Monde ;
- Smiécian Marie-Hélène, Médiapart.

Didier Mathus est nommé président du conseil d'orientation et de perfectionnement du centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information.